



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 décembre 2017 à 19 h
7800, boul. Métropolitain Est**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Louise Goudreault, Directrice d'arrondissement
Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement
Mme Nataliya Horokhovska, Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Michael Chartrand, commandant, Service de police de la Ville de Montréal, PDQ 46

ABSENCES :

Mme Lynne SHAND, Conseillère d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19h00 et se termine à 19h04.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19h05 et se termine à 19h10.

10.02

CA17 12243

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2017, à 19 h 00

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2017, en y retirant le point suivant :

20.04 Approuver les conventions avec cinq (5) organismes angevins, soit « Association du baseball mineur Anjou inc. », « Culture à la carte d'Anjou », « École de musique Anjou », Service d'aide communautaire Anjou inc. » et « Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou), pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour soutenir leur offre de services en activités culturelles, sportives, de loisirs ou communautaires, destinées aux citoyens – Octroi d'une contribution financière totale de 186 492 \$ à ces cinq (5) organismes pour la même période

ADOPTÉE

10.03

CA17 12244

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

ADOPTÉE

10.04

CA17 12245

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2017

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire a été livré aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2017.

ADOPTÉE

10.05

Dépôt 46

Dépôt de documents - Déclarations d'intérêts pécuniaires

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), les conseillers d'arrondissement, Richard Leblanc et Kristine Marsolais, déposent au conseil d'arrondissement leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

10.06

CA17 12246

Autoriser une dépense totale de 133 076,66 \$, taxes incluses, et adjuger un contrat au même montant à « Lithium Marketing inc. », pour la production, rédaction, conception et réalisation graphique des bulletins d'information et des répertoires d'activités pour les années 2018 et 2019 - Autoriser une dépense de 133 329,98 \$, taxes incluses, et adjuger le contrat à « Deschamps Impression inc. » pour les services d'impression des bulletins d'information et des répertoires d'activités pour les années 2018 et 2019 - Appel d'offres public 17-16310 (3 soumissionnaires pour les groupes I et II)

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 133 076,66 \$, taxes incluses, pour la production, rédaction, conception et réalisation graphique des bulletins d'information et des répertoires d'activités pour les années 2018 et 2019, comprenant toutes les dépenses incidentes, le cas échéant.

D'adjuger à la compagnie « Lithium Marketing inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 133 076,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-16310 - 2 soumissionnaires pour le groupe I).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser une dépense de 133 329,98 \$, taxes incluses, pour l'impression des bulletins d'information et des répertoires d'activités pour les années 2018 et 2019, comprenant toutes les dépenses incidentes, le cas échéant.

D'adjuger à la compagnie « Deschamps Impression inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 133 329,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-16310 - 2 soumissionnaires pour le groupe II).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1173822001

CA17 12247

Autoriser une dépense additionnelle de 32 951,84 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 2017-04 adjugé à la firme « Nadeau Nadeau Blondin Architectes inc. » (CA17 12073), pour les services professionnels relatifs à la réfection de la mairie d'arrondissement d'Anjou - Fenestration, isolation et accessibilité universelle, majorant le total du contrat de 140 039,55 \$ à 172 991,39 \$, taxes incluses

ATTENDU QUE le délai de réalisation des travaux a été modifié et prolongé à la demande de la Ville;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 32 951,84 \$, taxes incluses, au contrat 2017-04 adjugé à la firme « Nadeau Nadeau Blondin Architectes inc. » (résolution CA17 12073), majorant ainsi le montant total dudit contrat de 140 039,55 \$ à 172 991,39 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1170790004

CA17 12248

Approuver le contrat de location de salle avec « La Fabrique de la Paroisse Notre-Dame d'Anjou » pour l'utilisation du sous-sol de l'église Saint-Conrad au bénéfice de la « Popote roulante Anjou » - année 2018

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Anjou loue de la « Fabrique de la Paroisse Notre -Dame- d'Anjou », le sous-sol de l'église Saint- Conrad situé au 6921, avenue Azilda, au bénéfice de la « Popote roulante Anjou », pour une période de 10 mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 et du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018, moyennant un loyer totalisant 4 550 \$, non taxable, le tout, selon les termes et conditions prévus audit contrat joint au sommaire décisionnel.

D'autoriser le directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer, pour et au nom de l'arrondissement ledit contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1172063001

CA17 12249

Accorder un soutien financier au montant total de 9 550 \$ à « La Maison de jeunes Le Chemin Faisant inc. », afin de réaliser son projet « Libre expression 2 » dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017-2018) - Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier au montant total de 9 550 \$ à « La Maison de jeunes Le Chemin Faisant inc. », pour la réalisation de son projet « Libre expression 2 » dans le cadre de l'édition 2017 du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ) et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017-2018).

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier dans le cadre du PIMJ.

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer au nom de Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou la convention à intervenir avec cet organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉE

20.05 1170965025

CA17 12250

Ratifier une dépense additionnelle d'un montant de 76 814,39 \$, taxes incluses, pour l'élimination des résidus de fonte au dépôt à neige Ray-Lawson de l'arrondissement d'Anjou par la compagnie « Recyclage Notre-Dame inc. », majorant la dépense auprès de ce fournisseur de 222 591,60 \$ à 299 405,99 \$, taxes incluses

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

De ratifier une dépense additionnelle d'un montant de 76 814,39 \$, taxes incluses, pour l'élimination des résidus de fonte au dépôt à neige Ray-Lawson et ce, pour la période du 1^{er} au 15 octobre 2017 par la compagnie « Recyclage Notre-Dame inc. », majorant la dépense auprès de ce fournisseur de 222 591,60 \$ à 299 405,99 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.06 1171154009

CA17 12251

Prendre acte du changement de propriétaire du bâtiment loué, situé au 7172, rue Bombardier, Anjou-Montréal - Ratifier le paiement du loyer au nouveau propriétaire, « Immeubles de Varennes ltée », pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2017

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De prendre acte du changement de propriétaire de l'immeuble loué, situé au 7172, rue Bombardier, Anjou-Montréal.

De ratifier le paiement du loyer pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2017, selon les termes prévus au bail initial, au nouveau propriétaire « Immeubles de Varennes ltée. ».

D'autoriser les paiements du loyer pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, selon les termes prévus au bail initial, au nouveau propriétaire « Immeubles de Varennes ltée. ».

ADOPTÉE

20.07 1150556015

CA17 12252

Changement d'imputation comptable pour le contrat 2017-12, relatif à l'aménagement d'aires de jeu et de jardins communautaires au parc Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou (résolution CA17 12102)

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De modifier l'imputation comptable pour le contrat 2017-12 (résolution CA17 12102), relatif à l'aménagement d'aires de jeu et de jardins communautaires au parc Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.08 1170790009

CA17 12253

Autoriser une dépense additionnelle de 29 410,26 \$, taxes incluses, au contrat 2015-05 adjugé à « Potosi Construction » (CA15 12209), pour les travaux de réaménagement de la fenestration du bâtiment situé au 7500, avenue Goncourt, majorant le total du contrat de 725 972,00 \$ à 755 382,26 \$, taxes incluses

ATTENDU QUE certaines demandes non prévues au contrat sont survenues lors de l'exécution des travaux;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 29 410,26 \$, taxes incluses, au contrat 2015-05 adjugé à « Potosi Construction » (CA15 12209), majorant ainsi le montant total dudit contrat de 725 972,00 \$ à 755 382,26 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.09 1151154028

CA17 12254

Autoriser une dépense additionnelle de 145 538,79 \$, taxes incluses, au contrat 2017-09 adjugé à l'entrepreneur « Charex inc. » (CA17 12190), pour les travaux de reconstruction du boulevard des Sciences (entre les boulevards du Golf et Bourget) et du boulevard du Golf (entre les boulevards des Sciences et Métropolitain), majorant le total du contrat de 4 299 900,69 \$ à 4 445 439,48 \$, taxes incluses - Dépense totale passant de 4 549 900,69 \$ à 4 695 439,48 \$, taxes incluses (contrat au montant de 4 445 439,48 \$ et incidences au montant de 250 000,00 \$)

ATTENDU QUE la dépense additionnelle est causée par une demande supplémentaire faite par la Ville;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 145 538,79 \$, taxes incluses, au contrat 2017-09 adjugé à « Charex inc. » (CA17 12190), majorant ainsi le montant total dudit contrat de 4 299 900,69 \$ à 4 445 439,48 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.10 1177715004

CA17 12255

Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 19 septembre au 20 novembre 2017, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable des mois de septembre et octobre 2017

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 19 septembre au 20 novembre 2017, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable des mois de septembre et octobre 2017.

ADOPTÉE

30.01 1170507025

CA17 12256

Adoption du calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2018

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2018 :

Séance du conseil d'arrondissement	Date
Séance ordinaire du mois de janvier	Mardi 9 janvier 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois de février	Mardi 6 février 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois de mars	Mardi 6 mars 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois d'avril	Mardi 3 avril 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois de mai	Mardi 1er mai 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois de juin	Mardi 5 juin 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois de juillet	Mardi 3 juillet 2018, à 19 h
Relâche	
Séance extraordinaire du mois de septembre (PTI)	Mardi 4 septembre 2018, à 18 h 30
Séance ordinaire du mois de septembre	Mardi 4 septembre 2018, à 19 h
Séance extraordinaire du mois d'octobre (Budget)	Mardi 2 octobre 2018, à 18 h 30
Séance ordinaire du mois d'octobre	Mardi 2 octobre 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois de novembre	Mardi 6 novembre 2018, à 19 h
Séance ordinaire du mois de décembre	Mardi 4 décembre 2018, à 19 h

ADOPTÉE

30.02 1172071003

CA17 12257

Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), l'ordonnance 1607-O.11, relative à la tenue d'un événement organisé par un organisme local sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, au cours du mois de janvier 2018

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances* (1607), l'ordonnance numéro 1607-O.11 accordant les autorisations requises pour la tenue d'un événement organisé par un organisme local sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, au mois de janvier 2018.

L'ordonnance 1607-O.11, accorde des autorisations en vertu des articles 3, 18 et 38 du *Règlement concernant la paix le bon ordre et les nuisances* (1607), tel qu'amendé par le règlement 1607-14, afin de permettre la tenue du tournoi national de hockey peewee Anjou 2018 du 10 au 31 janvier 2018.

ADOPTÉE

40.01 1170556011

CA17 12258

Avis de motion - Règlement RCA-134 sur la taxe locale récurrente relative aux services et Règlement RCA-135 sur la taxe spéciale relative aux services, pour l'exercice financier 2018

Le conseiller Andrée Hénault donne avis de motion que, à une séance subséquente, le conseil d'arrondissement présentera pour étude et adoption le règlement RCA-134, sur la taxe locale récurrente relative aux services (exercice financier 2018) (4.85 ¢).

Le conseiller Andrée Hénault donne avis de motion que, à une séance subséquente, le conseil d'arrondissement présentera pour étude et adoption le règlement RCA-135, sur la taxe spéciale relative aux services (exercice financier 2018) (5.15 ¢).

40.02 1172071004

CA17 12259

Accorder une dérogation mineure afin de permettre l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ainsi les équipements accessoires pour le bâtiment commercial situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou

ATTENDU la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 2 octobre 2017;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au *Règlement concernant le zonage* (RCA 40), pour le bâtiment commercial situé au 8001, boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot numéro 1 006 195, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser sept cases de stationnement de moins que le minimum requis fixé à 5982, dans le but de permettre l'installation de bornes de recharge électrique ainsi que les équipements accessoires, conformément aux plans réalisés par la firme « SAJO » estampillés en date du 8 novembre 2017.

L'approbation est conditionnelle à ce que :

- la réalisation du projet verdissement qui consiste à planter deux arbres ainsi que des cèdres et des graminées afin de dissimuler les équipements;
- les ventilateurs des cabinets superchargeurs soient orientés « face à face ».

À défaut de la réalisation du projet dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1175365036

CA17 12260

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), 9393 du boulevard Louis-H.-La Fontaine

ATTENDU la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 2 octobre 2017;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de façade, pour le bâtiment industriel sis au 9393, boulevard Louis-H.-La Fontaine, sur le lot numéro 1 004 197 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme « Atelier d'Architecture Saroli Palumbo inc. », datés du 6 septembre 2017, accompagnant la demande de permis 3001336420, datée du 7 septembre 2017.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1175365034

CA17 12261

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), 7641 du boulevard Wilfrid-Pelletier

ATTENDU l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 2 octobre 2017;

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de la façade du bâtiment résidentiel situé au 7641, boulevard Wilfrid-Pelletier, sur le lot numéro 1 114 296 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans et au photomontage, estampillés en date du 12 juin 2017.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.05 1175365035

CA17 12262

Nommer monsieur Roger Berthelot au poste de directeur à la Direction des travaux publics à compter du 11 décembre 2017

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De nommer monsieur Roger Berthelot au poste de directeur à la Direction des travaux publics, à compter du 11 décembre 2017.

ADOPTÉE

51.01 1172911013

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :

Dépôt 47 :

- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 27 juin 2017.

60.01 1175365038

Dépôt 48 :

- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 11 septembre 2017.

60.02 1175365037

Dépôt 49 :

- Procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 8 juin 2017.

60.03 1172911011

CA17 12263

Levée de la séance

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 19 h 23.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 janvier 2018.